Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260918-DCMN118092026-DE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

Le dix-huit septembre deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe » après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

**Etaient présents :**
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Madame DURAND Marina, première adjointe -Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

**Etait absent :**

**Date de la convocation** : 11 septembre 2026

**Secrétaire de séance :** Monsieur BERHAULT Yves

**Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026**
Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est adopté par 11 voix pour

**ORDRE DU JOUR**

1° - Désignation élu.e référent.e sécurité routière
2° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation TVLH
3° - Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie SDE35
4° - Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée – OGEC Saint Louis Saint Joseph de Taillis - Christophe des Bois
5° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1– Lot n°3 - Démolitions Gros Œuvre
6° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°8 – Menuiseries extérieures
7° - Travaux de réhabilitation de la marie et de l'atelier communal – avenant n°2 – Lot n°3 – Démolitions Gros oeuvre
8° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 – Lot n°10 - Peintures sols souples
9° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°8 - Cloisons isolation intérieure
10° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°9 - Menuiseries intérieures - Escalier bois
11° - Demandes de subventions
12° - Transfert de la compétence « éclairage public » au SDE35
13° - Création d'un poste de secrétaire générale
14° - Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)
15° - Mise à jour du tableau des effectifs
16° - Questions diverses

**Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose que soit retirée de l'ordre du jour la question numéro 7 - Travaux de réhabilitation de la marie et de l'atelier communal – avenant n°2 – Lot n°3 – Démolitions - gros oeuvre**
**Par 11 voix pour, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire aux fins demandées.**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260918-DCMN118092026-DE

**1° - Désignation élu référent sécurité routière**

Madame le Maire indique que le référent sécurité routière est le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux. Il a pour rôle d'être l'interlocuteur en matière de sécurité routière, le diffuseur de la culture sécurité routière et le mobilisateur des élus et des services.
Les objectifs du réseau d'élus référents sécurité routière sont de favoriser les échanges d'informations et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande de la Préfecture d'Ille et Vilaine en date du 29 juin 2026 concernant la désignation parmi les membres du conseil municipal d'un référent sécurité routière

Considérant qu'il convient de désigner un référent sécurité routière,

Madame le Maire demande s'il y a des candidats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, approuve la désignation de Monsieur BERHAULT Yves comme référent sécurité routière

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES 35

Le secrétaire de séance,

Yves BERHAULT